

Direction des ressources humaines  
Bureau de la gestion administrative et financière

Nantes, le 16 septembre 2024

Dossier suivi par :

Amélie Battais, cheffe de bureau  
Tel : +33 (0)2 51 77 29 02  
[amelie.battais@diplomatie.gouv.fr](mailto:amelie.battais@diplomatie.gouv.fr)

Noëlla Pasquier-Bouchet, référente renouvellement  
Tel : +33 (0)2 51 77 29 15  
[noella.pasquier-bouchet@diplomatie.gouv.fr](mailto:noella.pasquier-bouchet@diplomatie.gouv.fr)

**À l'attention des personnels résidents  
ou détachés sur un emploi d'enseignement,  
d'éducation ou d'administration  
en situation de fin de détachement en 2025**  
sous couvert des cheffes et chefs d'établissement

## **Votre situation en fin de détachement à la rentrée 2025**

### **NOTE D'INFORMATION**

Cette note lance la campagne de renouvellement de détachement pour les personnels résidents ou détachés sur un emploi d'enseignement, d'éducation ou d'administration en fin de mission à la rentrée 2025.

Le travail mené par les établissements et la DRH de l'AEFE en lien avec les bureaux concernés du ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse a permis d'assurer une gestion individualisée de l'ensemble des demandes. Afin de faciliter le suivi de cette campagne, d'assurer une meilleure gestion des attentes de chacun pour l'année 2025-2026 avec une fluidité accrue de l'information, la DRH a souhaité, dans le respect :

- De la note de service du 8 août 2024, publiée au bulletin officiel n°32 du 29 août 2024 du ministère en charge de l'éducation nationale, relative aux recrutements et détachements des personnels à l'étranger - année scolaire 2025 – 2026
- Des procédures du ministère en charge de l'éducation nationale et de la jeunesse (Étude en priorité des demandes de renouvellement de détachement, puis des demandes de détachement émises dans le cadre du recrutement et finalement des demandes de renouvellement de détachement transmises tardivement).

vous transmettre, par le biais de votre chef ou cheffe d'établissement, cette note d'information qui précise **les choix, contraintes et démarches dans le cadre de cette situation de fin de détachement à la rentrée 2025.**

Si vous relevez du ministère en charge de l'éducation nationale et de la jeunesse, votre attention est attirée sur le fait que :

- a) toute demande de renouvellement de détachement rend irrecevable une demande de détachement sur un nouveau poste, sauf en cas de rapprochement de conjoint, sous conditions, dûment justifié.
- b) pour les personnels recrutés à compter de la rentrée 2019, le détachement ne peut être maintenu au-delà de six années consécutives.

La note recrutement et détachement du MENJ précise que « À l'issue de cette période, les agents doivent accomplir trois années de services effectifs avant de solliciter à nouveau un détachement. ». Elle indique également que « Par dérogation, cette durée peut être portée à neuf années scolaires consécutives lorsque des circonstances exceptionnelles le justifient. ».

- c) pour les personnels du 1<sup>er</sup> degré, la note de service recrutement et détachement des personnels à l'étranger précise que tout agent en détachement qui obtient une mutation interdépartementale doit réintégrer son département d'origine. Ainsi il est mis fin au détachement ou au renouvellement de détachement de l'agent qui sera affecté dans son nouveau département dès la rentrée 2025. Cette règle ne s'applique pas aux personnels du 2<sup>nd</sup> degré pour lesquels le détachement est accordé en priorité, annulant la réintégration ou la mutation.

## I. Trois possibilités vous sont offertes si vous arrivez en fin de détachement à la rentrée 2025

1. Demander le **renouvellement de votre détachement sur le poste que vous occupez actuellement**
  - Si vous souhaitez rester sur votre poste, vous devez cocher la 1<sup>ère</sup> case du formulaire.
  - Si vous souhaitez rester sur votre poste dans le cas où vous n'obtiendriez pas un nouveau poste dans le réseau ou une mutation France, vous devez cocher la 2<sup>ème</sup> case du formulaire.
2. **Candidater sur un nouveau poste et solliciter un nouveau détachement**

Dans le respect de la note de service du 8 août 2024, publiée au bulletin officiel n°32 du 29 août 2024 pour les personnels du MENJ.
3. **Mettre fin à votre mission** pour réintégrer votre administration d'origine (académie ou département d'origine pour les personnels du MENJ), pour une mobilité, une mise en disponibilité, un départ à la retraite, etc.

## II. Formulaire à compléter et à retourner

Comme vous arrivez en fin de détachement à la rentrée 2025, votre chef ou cheffe d'établissement est invité(e) à vous transmettre :

- le formulaire de demande de renouvellement de détachement  
Vous devez vérifier les données pré-imprimées dans la partie haute du formulaire et compléter la case « NOM mentionné sur i-PROF ».
- le formulaire de demande de fin de mission pour la rentrée 2025.

Selon votre choix, **vous êtes invité(e) à vous positionner au plus vite en renseignant :**

- **soit une demande de fin de mission**
  
- **soit une demande de renouvellement de votre détachement**

**Dans cette hypothèse, vous devez indiquer :**

**(1<sup>ère</sup> case)** si vous souhaitez que votre demande de renouvellement de détachement soit immédiatement transmise à votre ministère d'origine car vous n'envisagez pas d'autre option à la rentrée prochaine ;

**(2<sup>ème</sup> case)** si vous souhaitez que votre demande de renouvellement de détachement **soit mise en attente avant** transmission à votre administration d'origine.

Quand vous aurez fait votre choix, **vous signalerez avant le 21 mars 2025**, à votre gestionnaire pays de la DRH, votre souhait :

- a) de ne pas demander votre renouvellement de détachement, dans ce cas vous devrez transmettre obligatoirement le formulaire de demande de fin de mission
- b) d'une transmission immédiate de votre demande de renouvellement de détachement à votre administration d'origine.

Sans nouvelles de votre part, la demande de renouvellement de détachement sera transmise à votre administration d'origine le 21 mars 2025.

La demande de renouvellement de détachement doit comporter l'avis de votre chef ou cheffe d'établissement (Étape 2 du formulaire). Lorsque vous en aurez pris connaissance (Étape 3), votre chef ou cheffe d'établissement le transmettra à la DRH de l'AEFE.

#### **POINT D'ATTENTION :**

***Il n'existe pas de dispositif de réintégration conditionnelle à l'Agence. Ainsi, toute demande de fin de mission est directement envoyée à l'administration d'origine pour traitement. Si vous hésitez à renouveler, il convient de renseigner la demande de renouvellement de détachement en demandant à ce qu'elle soit mise en attente (seconde case de la partie « demande de renouvellement de détachement » du formulaire).***

### **III. Calendrier**

- a) Remise du formulaire de demande de renouvellement de détachement ou de fin de mission à votre chef ou cheffe d'établissement :

**Le 10 octobre 2024 au plus tard**

- b) Si vous avez coché la 2<sup>nde</sup> case de la partie « demande de renouvellement de détachement » du formulaire (mise en attente de votre demande de renouvellement de détachement), la date butoir pour transmettre le formulaire de demande de fin de mission ou de valider votre demande de renouvellement de détachement auprès de votre gestionnaire pays de l'AEFE est

**Le 21 mars 2025 au plus tard**

**MOBILITÉ :**

*À titre de précision, les personnels qui souhaitent participer au mouvement de leur administration d'origine sont invités à consulter les règles de mobilité qui leur sont propres.*

*Celles relatives à la mobilité des enseignant(e)s de l'éducation nationale sont appelées « lignes directrices de gestion ministérielles relatives à la mobilité » et devraient être publiées vers la mi-novembre au bulletin officiel de l'éducation nationale.*

Le bureau de la gestion administrative et financière de la DRH de l'Agence, qui demeure votre interlocuteur privilégié pour toute question concernant les fins de détachement et la campagne de renouvellement de détachement, se tient à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information nécessaire et vous remercie de l'attention et du respect que vous porterez aux recommandations de cette note.

Pour la Directrice Générale de l'AEFE et par délégation,  
Le Directeur des Ressources Humaines

**Bernard Pujol**

